

Strasbourg, le 29 janvier 2020

La Directrice académique des services de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les institutrices et Messieurs les
instituteurs,
Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles du Bas-Rhin

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés
de circonscription du premier degré

DIVISION DU 1^{ER} DEGRE

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER
PKA/01-2020/25

Téléphone
03 88 45 92 44
Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

OBJET : Organisation de stages de réussite proposés aux élèves rencontrant des difficultés en français et en mathématiques

Pour venir en aide aux élèves rencontrant des difficultés, les écoles élémentaires organiseront à nouveau pendant les congés de printemps, des stages de réussite pour les élèves présentant des besoins du point de vue des apprentissages. Ces stages s'adressent aux élèves de CM2, en particulier dans les écoles relevant de l'Éducation prioritaire. Les élèves de classes de CM1 peuvent également en bénéficier.

Ces stages de réussite, organisés sur la base du volontariat, seront animés par des enseignants du 1^{er} degré, rémunérés en heures supplémentaires d'enseignement.

Ces stages se dérouleront sur une durée de quatre jours à raison de trois heures par jour, du **mardi 14 au vendredi 17 avril 2020**.

Les groupes d'élèves bénéficiant de ce service seront constitués sur la base de six enfants par les enseignants des classes de CM des écoles concernées. L'ensemble du dispositif, présenté au conseil d'école et inscrit dans le volet du projet d'école concernant l'aide aux élèves rencontrant des difficultés, prolonge les PPRE et les actions des réseaux d'aides.

Avant le début du stage, l'enseignant de la classe suivie par l'élève établira un bilan de compétences en français et en mathématiques de chaque élève, qu'il transmettra à l'enseignant ou aux enseignants qui conduiront le stage. C'est sur la base de ce constat que les actions pédagogiques seront conçues de sorte qu'elles puissent commencer dès le début de l'action.

A la fin du stage, une évaluation des progrès de chaque élève sera faite et communiquée à la famille ainsi qu'aux enseignants de la classe.

Je fais donc appel aux enseignants du 1^{er} degré volontaires, en sachant qu'un nombre de stages a été défini pour tenir compte des différences entre les circonscriptions et qu'on peut être amené à prendre en charge un stage dans une école ou circonscription voisine.

Pour répondre à cet appel à candidature, vous voudrez bien retourner le formulaire joint à votre inspecteur de l'Education nationale de circonscription.

Je vous remercie et compte sur votre engagement en faveur des élèves en difficulté.

La Directrice académique

Anne-Marie BAZZO



P.J. : Formulaire de demande d'encadrement de stage